

Contactez votre conseiller

Pôle emploi, Cap emploi
ou Mission Locale

+ d'infos



www.aidecreationentreprise.fr

+ d'infos

L' **agefiph** finance également des aides à la formation pour les demandeurs d'emploi, des aides à l'aménagement de situation de travail...

Agefiph Délégation Régionale Pays de la Loire

34 quai Magellan CS 23211
44032 NANTES Cedex 1
0 800 11 10 09
pays-loire@agefiph.asso.fr



plus d'infos sur www.agefiph.fr

agefiph
ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées

Créer mon entreprise ?



Les aides spécifiques
aux demandeurs d'emplois
handicapés



J'ai un projet de création d'entreprise : qui peut me conseiller pour faire les bons choix ?

● BGE vous accompagne pour réussir

Un conseiller BGE, spécialiste de la création / reprise d'entreprise vous accompagne, en rendez-vous individuel, sur l'ensemble des étapes :

- Définition de l'idée.
- Etude de marché.
- Budget prévisionnel et recherche de financements.
- Choix des statuts.
- Communication et actions commerciales.

Il sera votre interlocuteur dédié et privilégié.

Votre parcours à BGE est personnalisé en fonction de vos besoins, de votre projet, de vos motivations.

Après la création de l'entreprise, un appui au démarrage de l'entreprise vous sera proposé.

● L'Agefiph finance votre accompagnement

L'accompagnement individuel BGE est entièrement pris en charge par l'Agefiph.

Il est donc gratuit pour vous.

Un accident du travail vient créer une rupture dans le parcours professionnel de Nicolas. Il se reconvertit alors dans un métier-passion et, accompagné par BGE et aidé financièrement par l'Agefiph, crée sa savonnerie en Vendée.



+ de 250
créateurs d'entreprise
en situation de handicap
sont accompagnés
chaque année
par les BGE
des Pays de la Loire.

Ai-je droit à des aides, pour m'aider à démarrer mon entreprise ?

- **Oui**, l'Agefiph propose une aide financière à la création d'activité : aide forfaitaire de 5 000 €, en complément d'un apport personnel de 1 500 € et d'éventuels cofinancements (prêt bancaire ou d'honneur, prime...).
- Cette aide est attribuée par l'Agefiph, sous conditions d'éligibilité et de l'étude de la viabilité du projet.
- Elle est à demander impérativement **avant la création de l'entreprise**.

- L'Agefiph peut également prendre en charge vos frais de micro-assurance proposée par Entrepreneurs de la Cité (multirisque professionnelle, prévoyance et santé) pendant les deux années suivant la création de l'entreprise.

200
demandeurs d'emploi
handicapés bénéficient
chaque année d'une
aide de l'Agefiph
en Pays de la Loire.

Qui contacter ?

- >> **Contactez votre conseiller Pôle Emploi, Cap emploi ou Mission Locale** pour lui faire part de votre projet de création/reprise d'entreprise : il vous **orientera vers la BGE** la plus proche de chez vous. Vous serez ensuite reçu par un **conseiller en création/reprise d'entreprise**, pour faire le point sur votre projet et mettre en place votre plan d'actions.



Coiffeuse de métier, Béatrice Desmas doit se reconverter suite à des problèmes de santé. Béatrice rencontre son conseiller BGE et, ensemble, ils étudient le projet de reprise d'un centre de formation à St Nazaire. Elle obtient une subvention de l'Agefiph. ICF Formation ouvre ses portes en janvier 2012.